



Conservatoire à
Rayonnement
Intercommunal
Musique et de Danse du Suet
Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel, Vern-sur-Seiche

REINSCRIPTION MUSIQUE

2022/2023

Pour le **vendredi 24 juin 2022**

Au-delà les réinscriptions seront traitées en fonction des places disponibles

CHANTEPIE

Siège administratif
27 avenue André Bonnin
Tel : 02.99.41.46.77

VERN-SUR-SEICHE

Espace culture le Volume
3 rue François Rabelais
Tel : 02.23.27.03.61

emd.suet@orange.fr <http://cri-suet.fr>



Ecole musique danse Suet

Fermeture des secrétariats le vendredi 8 juillet au soir. Réouverture le lundi 29 août 2022.

► **Formulaire en ligne sur votre espace Extranet**  <https://monespace.duonet.fr/fr/login?key=vmh57Uj%2Fa1s%3D>

Pièces à fournir sur votre espace Extranet (Documents/Envoyer) :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB **dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires**
- Frais de dossier 25€/élève. Facturation en septembre 2022

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'École Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

Voir modalités page 4.

Calendrier de l'année 2022-2023

Reprise des cours à partir du lundi 12 septembre 2022

Toussaint : du samedi 22/10/2022 après les cours au lundi 07/11/2022

Noël : du samedi 17/12/2022 après les cours au lundi 03/01/2023

Hiver : du samedi 11/02/2023 après les cours au lundi 27/02/2023

Printemps : du samedi 15/04/2023 après les cours au 02/05/2023

Ascension : du mercredi 17/05/2023 après les cours au lundi 22/05/2023

Fin des cours : samedi 1^{er} juillet 2023 après les cours



Les Horaires et la liste des Fournitures Formation Musicale

Sous réserve de modifications

	CHANTEPIE	VERN-SUR-SEICHE	Fournitures
Formation Musicale			
FM1 (à partir du CE1)	mercredi 9h30-10h30	lundi 17h15-18h15	1 chemise à élastique 1 petit cahier musique Trousse équipée : feutres, 1 crayon à papier au moins 2B, un taille crayon, gomme
		mercredi 13h30-14h30	
FM2	mercredi 10h30-11h30	mardi 18h-19h	Pas de livre
		mercredi 14h30-15h30	
		mercredi 16h30-17h30	
FM3	lundi 17h15-18h15	mardi 17h15-18h15	1 Cahier à feuilles de musique, porte-vue Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
		mercredi 9h30-10h30	
FM4	mercredi 16h30-17h45	mercredi 10h30-11h45	Livre unique : Eléments de Théorie Editions H.CUBE 1 Cahier à feuilles de musique, porte-vue Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
		mercredi 18h15-19h30	
FM5	lundi 18h15-19h45	mardi 18h15-19h45	Livre unique : Eléments de Théorie Editions H.CUBE 1 nouveau porte-vue grand modèle (100 vues) 1 cahier à feuilles de musique Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
FM6	mercredi 13h30-15h	jeudi 18h15-19h45	Livre unique : Eléments de Théorie Editions H.CUBE Le porte-vue utilisé en FM5, avec les fiches FM5 1 cahier de musique ne comportant que des portées de musique format A4 Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
FM7	mercredi 15h-16h30	vendredi 18h30-20h	Livre unique : Eléments de Théorie Editions H.CUBE Le porte-vue utilisé en FM5/FM6, avec les fiches FM5/FM6 1 cahier de musique ne comportant que des portées de musique format A4 Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
Formation Musicale MA/JAZZ			
FM MAJ 4	jeudi 18h-19h30 Vern		1 porte-vue Crayon de papier 2B Gomme
FM MAJ 5	lundi 18h-19h Vern		
FM MAJ 6	mercredi 16h-17h30 Vern		
FM MAJ 7	mercredi 17h30-19h Vern		

Les Pratiques d'Ensembles

Sous réserve de modifications

	CHANTEPIE	VERN-SUR-SEICHE
Chorale Enfants "Les 4 saisons"	mercredi 13h30-14h30	mercredi 15h-16h
Fanfare Beurre Suc'		samedi 10h30-11h30
Ensembles de Guitares	Cycle II/III mercredi 18h30-19h30	Cycle I jeudi 18h-19h
Ensembles Musiques Actuelles	Débutant mercredi 19h-20h15	Débutant lundi 19h-20h15
		Intermédiaire mardi 19h-20h
		Avancé mercredi 19h-20h30
Ensembles de Jazz		Débutant mercredi 17h-18h
		Intermédiaire mercredi 18h30-20h
		Avancé mercredi 20h-21h30
Orchestres à Cordes	Cycle II/III mardi 18h45-20h15	Cycle I vendredi 18h-19h
Orchestres Harmonie	Cycle II/III mercredi 18h15-19h45	Cycle I mercredi 15h30-16h30
Musique de chambre		mercredi 19h30-20h30

Les Instruments

Les professeurs reviendront vers vous pour fixer les horaires de cours d'instrument avant la rentrée du 12 septembre.

Discipline	Professeur
Basson	MOUGINOT Marc
Batterie	GUYARD Diego
Chant	AMBROSI Solène
Clarinete - Flûte à bec	FLICHY Franck
Contrebasse	GUIGNARD Lucas
Flûte traversière	GORGAN-MERIGLIER Cristina
Guitare classique	CARO-GOURVENNEC Laëtitia, MERIGLER Gaël
Guitare basse	PATINEC Pierre
Guitare, Guitare MA	DANJARD Stéphane
Harpe celtique	JAMAIN Florence, NENERT Charlotte
Hautbois	MAGAUD Frédéric
Percussions	En cours de recrutement
Piano	PAVEC Olivier
Piano - Clavecin - Orgue	TUFFERY Pascal
Piano, Piano MA/JAZZ	En cours de recrutement
Saxophone	COIC Corentin
Trombone - Tuba	LECLERC Frédéric
Trompette	CORBEAU Florence
Violon	BROSSE Marie
Violon - Alto	MAGAUD Anne
Violoncelle	KARAEV Nathalie

Les tarifs (Comité Syndical du 26 avril 2022)

Le Suet propose des réductions de 5 à 55% en fonction du **Quotient Familial (QF)** :

Pour en bénéficier, vous devez nous faire parvenir via votre espace extranet l'attestation de Quotient Familial de la Caf avant le 30 septembre 2022. La tranche renseignée sera la même pour toute l'année 2022/2023.

Tarifs 2022-2023	Frais de dossier par élève					25 €	Adultes	Hors Syndicat	
	Syndicat (Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche)								
	Moins de 25 ans								
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F			
≥ 1201	1051-1201 5%	901-1050 15%	801-900 25%	701-800 40%	< 700 55%				

Musique

Initiation Musicale CP	206 €	196 €	175 €	155 €	123 €	93 €		300 €
Formation Musicale Cours technique	206 €	196 €	175 €	155 €	123 €	93 €	221 €	310 €
Parcours Diplômant	541 €	514 €	460 €	406 €	324 €	244 €	625 €	771 €
Parcours Non Diplômant	420 €	399 €	357 €	315 €	252 €	189 €	481 €	598 €
Soutien Pratique Instrumentale	290 €	275 €	246 €	217 €	173 €	131 €	350 €	499 €
Pratique collective seule *	78 €	73 €	66 €	58 €	47 €	35 €	94 €	100 €
Location d'instruments 1 ^{ère} année	117 €	111 €	100 €	88 €	70 €	53 €	129 €	140 €
Location d'instruments 2 ^{ème} année**	176 €	167 €	150 €	133 €	106 €	80 €	183 €	195 €

Tout élève ayant l'âge de 25 ans au 31 décembre de l'année d'inscription sera redevable du tarif adulte.

* sur l'année scolaire : orchestres d'harmonie, à cordes, ensemble de guitares, chorales, musiques actuelles, jazz

** si possibilité

Autres déductions :

- Réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant uniquement pour les bénéficiaires ayant le tarif A (élèves de - de 25 ans habitant le territoire)
- Pass Culture : Pour les envies culturelles des jeunes de 15 à 18 ans. Le Pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture.
Concerts et festivals, cinéma et spectacles, cours de danse et de musique, livres et bandes dessinées...
Le Pass Culture c'est 20€/An à 15 ans, 30€/An de 16 à 17 ans et 300€ à 18 ans. A utiliser selon les envies parmi le catalogue d'offres proposées sur l'application. <https://pass.culture.fr/>
- Comités d'entreprise : Vous êtes peut-être éligible à une aide, le Suet peut vous établir une attestation

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le **1er octobre 2022** par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Cas de force majeur :

- ▶ Déménagement : sur préavis de 3 mois avec justificatif.
- ▶ Incapacité temporaire : sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 semaines d'arrêt. Déduction correspondant au temps d'arrêt.